

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

RAPPEL DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- 1) Compte de Gestion 2015.
- 2) Compte Administratif 2015.
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement .
- 4) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2015.
- 5) Fonds de soutien à l'investissement public local.
- 6) Programme des travaux sylvicoles 2016.
- 7) Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).
- 8) Levers topographiques rue de Strasbourg.
- 9) Projet de création d'un giratoire – Convention.
- 10) Communauté de Communes du Pays Naborien – Rapport d'activités 2015.
- 11) Chantier –projet et activités ados 2016 – Tarifs.
- 12) Redevance pour occupation provisoire du domaine public.

MEMBRES ELUS : vingt-trois

EN EXERCICE : vingt-trois

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : dix-neuf, à savoir : M. MEKETYN Jean, Maire - Mmes BINKUS Viviane - DOME Sabine – WEISSE Julie – MM. MATZ Pascal – SCHÄFER Claude – NEGRI Rocco , Adjoints - Mmes BRUN Christelle – DEBORD Murielle – CORDIER Irène – HELFENSTEIN Martine — SCHWARTZ Guyslaine – MM. CORDIER Gérard – RIST Claude – ROHR Jean-Claude – SARRAT Philippe – SCHECK Christian – TRINKWELL Bernard – VAUCELLE Daniel

ABSENTS EXCUSES : 4, à savoir : Mmes BADER Anne – JUNG Katia – ZEITER Dominique - M. MARCHAND Philippe

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION A DES MEMBRES PRESENTS : deux , à savoir : Mme JUNG Katia à Mme SCHWARTZ Guyslaine – Mme ZEITER Dominique à Mme DOME Sabine

POINT N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MEKETYN, Maire, délibérant sur le Compte Administratif, lui donne acte, de la présentation faite du compte administratif 2015 et, après que le Maire se soit retiré du vote, approuve par 20 voix pour et 1 contre ce dernier qui se résume comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat à la Clôture 2014	177 428.76			472 576.28	177 428.76	472 576.28
Part affectée à l'investis.				- 177 028.76		-177 028.76
Opérations de L'exercice	642 294.43	1 143 395.59	1 638 744.66	1 970 230.35	2 281 039.09	3 113 625.94
TOTAL	819 723.19	1 143 395.59	1 638 744.66	2 265 777.87	2 458 467.85	3 409 173.46
Résultat De clôture		323 672.40		627 033.21		950 705.61
PM : Restes A réaliser	948 623.53	245 884.17				

POINT N° 2 : COMPTE DE GESTION 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de toutes les pièces comptables, APPROUVE, par 20 voix pour et 1 contre, le Compte de Gestion 2015, établi par Madame la Trésorière Principale de SAINT-AVOLD et donnant les résultats suivants :

	OPERATIONS DE FONCTIONNEM.	OPERATIONS D'INVESTISS.	SITUATION FINALE
Excédent de l'exercice précédent	472 576.28		472 576.28
Déficit de l'exercice précédent		177 428.76	177 428.76
Affectation du résultat 2014	177 028.76		177 028.76
Résultat de l'exercice	331 485.69	501 101.16	832 586.85
Déficit global de clôture			
Excédent global de clôture	627 033.21	323 672.40	950 705.61

POINT N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean MEKETYN, Maire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 627 033.21 €,

Le Conseil Municipal décide, par 20 voix pour et 1 contre, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 379 066.96 € au financement de la section d'investissement (compte 1068)
- 247 966.25 € à l'excédent reporté (compte 002).

POINT N° 4 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – PROGRAMME 2016.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du programme des travaux d'investissement à effectuer qui seraient susceptibles de pouvoir bénéficier de financements au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), à savoir

- 1- Ecole élémentaire "Les Mésanges" - Mise en accessibilité pour un montant H.T. de 76 742.58 € ;
- 2 - Création d'un bureau pour la Police Municipale pour un montant H.T. de 33 595.29 € H.T.
- 3 - Amélioration du cadre de vie - Création d'aires de jeux angle rue de Strasbourg / rue du Marais pour un montant H.T. de 77 697.75 €.

Il propose à l'assemblée d'accepter la réalisation de ces travaux et de solliciter l'attribution de la Dotation d'Equipelement des Territoires ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide

- à l'unanimité la réalisation des travaux pour le dossier 1 ;
- par 20 voix pour et 1 voix contre pour le dossier 2 ;
- par 20 voix pour et 1 abstention pour le dossier 3.
- de charger Monsieur le Maire de solliciter l'attribution de la D.E.T.R. au titre du programme 2016.

POINT N° 5 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES .

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création (article 159 de la loi de finances pour 2016) d'une Dotation de soutien à l'investissement des Communes et de leurs groupements à fiscalité propre. Il donne lecture à l'assemblée de la nature des projets éligibles parmi lesquels figurent la mise aux normes des équipements publics et notamment les travaux de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public en application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ainsi, il propose à l'assemblée de solliciter l'attribution de cette nouvelle dotation pour la réalisation des travaux de Mise en accessibilité de l'école élémentaire "Les Mésanges" dont le montant prévisionnel s'établit à 76 742.58 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité

- la réalisation des travaux ci-dessus indiqués
- de charger Monsieur le Maire de solliciter l'attribution du Fonds de Soutien à l'investissement public local.

POINT N° 6 : PROGRAMME DES TRAVAUX SYLVICOLES 2016.

Monsieur Daniel VAUCELLE, Conseiller Municipal en charge de la Forêt, donne lecture à l'assemblée du devis prévisionnel des travaux sylvicoles, établi par l'Office National des Forêts, à réaliser en 2016. Ces opérations, réalisées dans le cadre de l'aménagement forestier, consistent à procéder à la matérialisation de l'implantation d'un nouveau cloisonnement sylvicole et à l'ouverture de cloisonnement sylvicole au chenillard dans un peuplement de moins de 3 m. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 3 640.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le programme des travaux 2016 à réaliser en forêt communale tel que ci-dessus indiqué.

POINT N° 7 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE).

Monsieur Christian SCHECK, Conseiller Municipal, rappelle à l'assemblée que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Houiller est un document de planification et de gestion de l'eau à l'échelle de ce bassin, qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il couvre 72 communes en Moselle.

La Commission Locale de l'Eau, en séance plénière du 22 septembre 2015 a adopté le projet de SAGE. Le projet de SAGE sera mis à jour début 2016 avec les éléments du SDAGE en cours de révision et approuvé fin 2015. Cette modification de texte n'aura aucune incidence sur le fond du document.

Le Conseil Municipal, dont chacun des membres a été invité à consulter le projet adopté sur le site Moselle.fr, est invité à présenter ses éventuelles observations à Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau. Enfin il est rappelé qu'à l'issue de cette consultation prévue par l'article L212-6 du code de l'environnement, une enquête publique sera organisée fin 2016.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu l'exposé de Monsieur SCHECK,
- après avoir pris acte de l'observation de M. TRINKWELL Bernard, Conseiller Municipal, qui demande la préservation de l'espace humide situé entre la rue du Lavoir et la rue de la Source,

émet un avis favorable au projet de SAGE.

POINT N° 8 : LEVER TOPOGRAPHIQUE RUE DE STRASBOURG.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande a été formulée auprès de Charbonnages de France en vue de bénéficier d'une levée de la servitude de non aedificandi inscrite sur la parcelle à vocation d'espace vert acquise au centre de la Cité Petit-Ebersviller rue de Strasbourg. Avant d'envisager la réalisation d'un quelconque projet sur cette parcelle traversée par divers réseaux, il convient de procéder à un lever topographique.

Il propose à l'assemblée d'accepter la réalisation de cette prestation qui sera confiée au Cabinet de Géomètres RIBIC & BOUR pour un montant de 1 500 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention, accepte la réalisation du lever topographique telle que ci-dessus indiquée.

POINT N° 9 : PROJET DE CRÉATION D'UN GIRATOIRE – CONVENTION.

Monsieur Pascal MATZ, Adjoint au Maire en charge des travaux, rappelle à l'assemblée que le Conseil Général de la Moselle réalise actuellement des travaux d'aménagement d'un giratoire au croisement de la RD. 656 / RD. 910. S'agissant du domaine public départemental, il donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre le Département de la Moselle et la Commune ayant pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure de cet ouvrage.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

- charge Monsieur le Maire de signer la convention ci-dessus indiquée.

POINT N° 10 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN- RAPPORT D'ACTIVITE 2015.

En exécution des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude SCHÄFER, Adjoint au Maire, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Naborien, communique à l'assemblée le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus indiqué,

Donne acte à Monsieur SCHÄFER de la présentation qui lui en a été faite.

POINT N° 11 : CHANTIER PROJET ET ACTIVITES ADOS 2016 - TARIFS.

1. CHANTIER-PROJET

Madame Sabine DOME, Adjoint en charge de l'animation, propose à l'assemblée de reconduire l'opération "Chantier Projet" du 22 au 26 août 2016. L'activité sera réservée aux jeunes de 16 à 18 ans (16 ans révolus à la date d'ouverture du chantier), le nombre de participants sera limité à 15; si le nombre d'inscriptions est supérieur à 15, un tirage au sort sera effectué, la parité filles / garçons sera recherchée.

En contrepartie de leur investissement, les participants bénéficieront d'une bourse de 200 €, qui devra être versée avant leur 19^{ème} anniversaire, à valoir sur la formation au permis de conduire ou au B.A.F.A.

2. SORTIE ADOS

Madame Sabine DOME, Adjoint en charge de l'animation, informe l'assemblée de la programmation d'une sortie organisée sur 2 jours pour les "ados", du 18 au 19 août 2016 à BRUGES en Belgique.

Il propose à l'assemblée d'en fixer les tarifs comme suit pour un minimum de 25 participants :

Participants hors commune : 280 €

Participants de la commune :

Catégorie A : QF < 7950 € : 230 €

Catégorie B : QF mensuel entre 7950 et 12720 € : 240 €

Catégorie C : QF mensuel > 12720 € : 250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'organisation des activités ci-dessus indiquées ;
- décide la prise en charge des dépenses y afférentes ;
- fixe les tarifs des droits d'inscription à la sortie « ados » comme ci-dessus proposés.

POINT N° 12 : REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015. Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20 h 30.

MACHEREN, le 17 février 2016

Le Maire


J. MEKETYN